

BILAN ANNUEL 2025

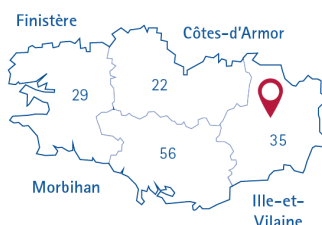
Tribunal administratif de Rennes



Alain POUJADE
Président du tribunal
administratif de Rennes

En 72 ans d'existence, jamais autant de décisions n'avaient été rendues par le tribunal administratif de Rennes qui a, cette année, jugé près de 7 000 affaires ! C'est la principale illustration de l'ampleur de l'engagement de notre communauté juridictionnelle, à qui je veux dire toute ma gratitude. Parmi ces jugements, le tribunal s'est prononcé sur les délicats contentieux des algues vertes, des méthaniseurs et des élevages porcins et a su traiter, dans des délais très brefs, les dossiers urgents, en forte augmentation.

Un autre chiffre donne la mesure de l'intensité de l'implication des membres du tribunal : 8700. C'est le nombre, jamais atteint, d'affaires enregistrées en 2025, soit 2000 de plus en deux ans !



Un mot donne sens à l'activité du tribunal : lien. Un lien patiemment tissé avec les acteurs de l'Ille-et-Vilaine, du Morbihan, du Finistère et des Côtes d'Armor, qu'il s'agisse des barreaux, des administrations, des collectivités territoriales, des juridictions et du monde universitaire.

Ce lien témoigne de la mobilisation des femmes et hommes du tribunal administratif pour répondre à la forte demande de justice de nos concitoyens.



Effectifs de la juridiction :

70

personnes dont :

31

magistrates
et magistrats

39

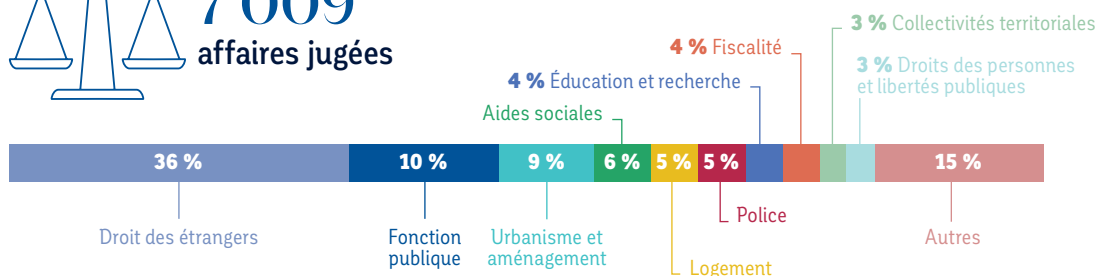
agentes et agents de greffe
et aides à la décision

Il s'est notamment manifesté par l'accueil d'étudiantes et d'étudiants venus découvrir le fonctionnement du tribunal. Afin de renforcer ce lien, après plus de douze années de silence, la publication de la lettre du tribunal administratif de Rennes a repris. Ce lien s'est aussi traduit par l'organisation d'un colloque consacré à l'expertise, par la réunion annuelle des médiatrices et médiateurs, qui a permis d'améliorer la voie alternative de résolution des litiges que constitue la médiation, et par l'appui apporté aux commissaires-enquêteurs, piliers de la démocratie.

2025 en chiffres



7 009
affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Collectivités territoriales : relations des collectivités territoriales entre elles, avec l'État, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Droits des personnes et libertés publiques : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

Éducation et recherche : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Logement : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



1 016

affaires jugées en urgence (référés)

✚ 20 % par rapport à 2024



8 726

affaires enregistrées

✚ 14 % par rapport à 2024



9 mois et 18 jours

de délai moyen de jugement

✚ 6 jours par rapport à 2024



78 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



101

médiations engagées

42 % de taux de réussite